



590 rue Buissonnière - CS 37666 - 31676 LABEGE CEDEX - Tél 05 81 91 93 00 - Fax 05 62 26 09 39 - contact@cdg31.fr - www.cdg31.fr

Envoyé en préfecture le 11/12/2017

Reçu en préfecture le 11/12/2017

Affiché le

SLO

ID : 031-283100022-20171129-DE2017_31-DE

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MERCREDI 29 NOVEMBRE 2017

DELIBERATION N°2017-31

OBJET : Convention avec le Master ECIT-FH, Université Jean Jaurès - Toulouse

Ont participé à la présente délibération :

COLLEGE DES COMMUNES

Administrateurs titulaires présents : MM. IZARD, SAVELLI, SOLERA, KARSENTI, TENE, LAVAL, Mme HORN.

Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Mme MAUREL représentée par Mme ROQUABERT, M. CLEMENT représenté par M. STRAMARE, M. CARON-JOURDA représenté par Mme VEZAT-BARONIA, M. PORTEY représenté par Mme KLINGENFUS, Mme AMIEL représentée par M. POUVILLON, M. GUILHOT représenté par M. CHATONNAY, M. DESCLAUX représenté par M. CADAS.

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant.

COLLÈGE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

Administrateurs titulaires présents : M. CAPBLANQUET, Mme COUTTENIER.

Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Néant.

Administrateur titulaires représentés par pouvoir : Néant

REPRÉSENTANTS DU DÉPARTEMENT

Administrateurs titulaires présents : Mme FLOUREUSSES.

Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Néant.

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Mme VOLTO représentée par M. IZARD.

Contenu délibération :

Le Président rappelle aux membres de l'Assemblée que dans le cadre des actions menées en matière de prévention de l'usure professionnelle dans les métiers de la Fonction Publique Territoriale, le CDG31 souhaite poursuivre un partenariat avec le Master ECIT-FH, Université Jean Jaurès de Toulouse, initié en 2014, pour mener des analyses de situations de travail dans les collectivités.

Le Président précise que ce partenariat pourrait faire l'objet d'une nouvelle convention pour l'année universitaire 2017-2018.

Il explique que le CDG31 a vocation à exploiter les résultats des travaux dans le cadre de l'alimentation de son application « MobilitéS », ou de ses analyses des pratiques professionnelles de métiers particulièrement exposés à des facteurs d'usure professionnelle.

Il précise que pour l'année universitaire 2017-2018 les activités réalisées en cuisine collective « satellite » ont été identifiées comme sujet d'étude prioritaire.

Le Président indique que la Mairie de Plaisance du Touch accueillerait dans ce cadre un groupe de trois étudiants du master, pilotés par le responsable du master, M. François RIGAL.

Leur intervention se réaliserait également dans les structures publiques territoriales volontaires pour réaliser une analyse de situations de travail, afin de :

- proposer une réflexion globale sur chaque métier en termes de relation à l'objet de travail,
- repérer dans cette analyse les aspects susceptibles d'avoir un impact sur l'usure professionnelle,
- fournir à la collectivité les points d'analyse de maîtrise du risque et les pistes de solutions possibles.

Le Président indique que cette nouvelle convention encadrera les engagements de chacune des parties et les conditions d'intervention.

Après discussion, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet de convention CDG31/Master ECIT-FH de l'Université Jean Jaurès de Toulouse pour l'année universitaire 2017/2018, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- De donner mandat à Monsieur Le Président pour la signature de ladite convention.

Fait à Labège,

Le 29 Novembre 2017.

Le Président,

Pierre IZARD



**Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale
de la Haute-Garonne**

590 rue Buissonnière - CS 37666 - 31676 LABEGE CEDEX - Tél 05 81 91 93 00 - Fax 05 62 26 09 39 - contact@cdg31.fr - www.cdg31.fr

CONVENTION DE PARTENARIAT DE PROJET D'ETUDE

**Centre de Gestion de la fonction Publique Territoriale, CDG31 /
Master Ergonomie Cognitive, Innovation Technologique et Facteur Humain (ECIT-FH),
Université Jean Jaurès, Toulouse**

Entre :

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Garonne (CDG31)
domicilié en son siège, 590 rue Buissonnière CS 37666 31676 LABEGE CEDEX,
Représenté aux présentes par son Président en exercice, M. Pierre IZARD, en vertu d'une
délibération n°2014-28 en date du 4 novembre 2015,
Ci-après dénommé le CDG31, d'une part

Et

L'Université Toulouse Jean Jaurès, 5 allées Antonio Machado, 31058 Toulouse Cedex 9,
représentée par Mme Amélie COURTINAT, directrice de l'UFR de psychologie, représentant
le Président Monsieur Jean-Michel MINOVEZ Daniel LACROIX, conformément à la
délégation de pouvoir n°39-2015 du 5 juin 2015, ci-après dénommé le Master, d'autre part.

PREAMBULE

Dans le cadre d'un projet relatif à la prévention de l'usure professionnelle dans les métiers de la Fonction Publique Territoriale, le CDG31 et l'Université Jean Jaurès, souhaitent poursuivre le partenariat qui vise d'une part à mettre en réseau le Master ECIT-FH (Ergonomie Cognitive, Innovation Technologique et Facteur Humain) avec des structures publiques territoriales susceptibles d'accueillir des étudiants en situation de cursus qualifiant en son sein pour mener des analyses d'activité de métier et, d'autre part, à intégrer le résultat de ces analyses dans le développement de la ressource « MobilitéS » proposée par le CDG 31 (outil de repérage des proximités potentielles d'emploi et d'identification, pour chacun desdits emplois, ses éventuels facteurs d'usure professionnelle) et/ou dans toute ressource élaborée par les services de cet établissement visant à développer des pratiques de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, à destination des employeurs territoriaux.

S'agissant de cette nouvelle année universitaire, les activités liées à la restauration en cuisine satellite ont été retenues.

Cette étude se déroulera au sein de la commune de Plaisance du Touch.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objectif de définir les objectifs et modalités opérationnelles d'intervention.

Article 2 : Conditions de réalisation opérationnelle

Les interventions auprès la commune de Plaisance du Touch seront pilotées par le master ECIT-FH dans le cadre d'une convention.

Trois étudiants interviendront, au nom du master ECIT-FH, sur une période de trois mois à raison d'un jour par semaine pour identifier le processus d'usure professionnelle des agents affectés aux activités liées à la restauration en cuisine satellite.

Les éléments identifiés au sein de la commune précitée doivent permettre de définir et mettre en place un dispositif de gestion du processus d'usure professionnelle, en intégrant la logique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences des agents et/ou métiers dans la fonction publique territoriale.

Ce dispositif fera l'objet d'une restitution auprès de la Direction Générale des Services de la commune de Plaisance du Touch ainsi que du CDG 31, selon un calendrier à définir.

Une table ronde sera réalisée en février 2018, dans les locaux du CDG 31, avec d'autres structures publiques territoriales du département, afin de comparer le dispositif de gestion du processus d'usure professionnelle proposé pour la commune précitée avec d'autres démarches éventuellement mises en place, d'évaluer collectivement leur efficacité, et d'échanger sur toutes autres incidences des pratiques observées.

Le CDG 31 exploitera librement les résultats des analyses de situation de travail et les intégrera au sein d'un outil d'aide à la prévention de l'usure professionnelle ou de toute ressource visant à développer des pratiques de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, à destination des employeurs territoriaux, développés par ses services.

Cette exploitation sera rendue complètement anonyme.

Article 3 : Durée de la convention

La convention a vocation à s'exécuter sur la période d'octobre 2017 à février 2018. Aucune reconduction tacite n'est prévue.

Un bilan conjoint devra être dressé et pourra être suivi d'un nouveau partenariat de par la volonté des parties, le cas échéant.

Article 4 : Conditions financières et assurantielles

La présente convention ne donne lieu à aucune rétribution par le CDG31 à l'attention du Master ou des étudiants impliqués.

Les interventions en collectivité des étudiants ne rentrent pas dans le champ de responsabilité du CDG31 et ne sont pas couverts par son assurance en responsabilité civile.

Les conditions d'accueil et de responsabilité sont directement éeées entre le master et la collectivité d'accueil.

Article 5 : Différends et contentieux

Toute difficulté d'exécution des présentes fera préalablement l'objet d'une recherche amiable entre les parties.

A défaut de résolution du litige, la partie la plus diligente sera fondée à saisir le Tribunal Administratif de Toulouse, seul compétent.

A Labège, le

Pour le CDG31,

Le Président

Pierre IZARD

Pour le Master,

Le Président de l'Université

M. Eric RAUFASTE, Directeur de l'UFR
de Psychologie (par délégation)